



MAIRIE DE MEZENS

7 Place de l'Eglise 81800 MEZENS

tél. 05.63.40.10.66

mairie.mezens@wanadoo.fr

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Monsieur Rémi ROUSSEAU

Profession : Président du Club de l'Amitié

Domicilié(e) : MEZENS (TARN)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3331 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 2ème catégorie à MEZENS.

Du 21 août 2026 à 15 heures 00

Au 23 août 2026 à 23 heures 59

Pour le motif Fête du village et vide-greniers

Veuillez agréer, Madame le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 15 juillet 2026

Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire A Mézens

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-I et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique - Monsieur Rémi ROUSSEAU , MEZENS (TARN) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 2ème catégorie.

Du 21 août 2026 à 15 heures 00

Au 23 août 2026 à 23 heures 59

Pour le motif Fête du village et vide-greniers à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait Mézens, le 15 juillet 2026



Le Maire : Lucie DUCOS